

DU VENDREDI 12 AVRIL 2013



MAIRIE  
DE  
**VILLEDIEU**

84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

Étaient présents : Pierre Arnaud, maire, Nadine Bernard ; Sandrine Blanc, première adjointe ; Armelle Dénéreaz ; Roland Fontana ; Jean-Laurent Macabet ; Michèle Mison ; Aurélie Monteil, quatrième adjointe ; Philippe de Moustier, troisième adjoint ; Guillaume Portugues, deuxième adjoint ; Majo Raffin ; Olivier Sac.

Étaient absents : Valéry Barbato ; Jean Marie Dusuzeau ; Caroline Lefèvre.

Olivier Sac est nommée secrétaire de séance.

Séance ouverte à 20 h 40

## I. VOTE DU BUDGET 2013 (COMMUNE, ASSAINISSEMENT ET CCAS) ET AFFECTATION DE RESULTATS

Philippe de Moustier présente les budgets de la commune et de l'assainissement qui se résument ainsi :

Balance générale	Budget de la commune		Budget de l'assainissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	632 386,00	525 870,00	74 498,00	74 498,00
Section d'investissement	237 500,00	291 307,00	111 092,00	89 931,00
Reports de 2012 fonctionnement	0,00	106 516,00	0,00	0,00
Reports de 2012 investissement	119 240,00	0,00	0,00	21 161,00
Restes à réaliser fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser investissement	68 567,00	134 000,00	0,00	0,00
Résultat cumulé fonctionnement	632 386,00	632 386,00	74 498,00	74 498,00
Résultat cumulé investissement	425 307,00	425 307,00	111 092,00	111 092,00
<b>Total cumulé</b>	<b>1 057 693,00</b>	<b>1 057 693,00</b>	<b>185 590,00</b>	<b>185 590,00</b>

Philippe de Moustier précise que malgré les difficultés rencontrées en 2012, un excédent de 106 516 € a pu être dégagé et a permis l'équilibre du budget. Les dépenses de fonctionnement ont un peu été augmentées, mais toutes les dépenses ne seront pas obligatoirement réalisées. Les opérations d'investissement ont été limitées compte tenu de la conjoncture.

*Unanimité.*

Le budget du CCAS s'équilibre en fonctionnement à 2 776,00 € grâce à un excédent reporté de 2 326,00 €.

*Unanimité.*

## II. VOTE DU TAUX DES TAXES

Philippe de Moustier rappelle que le taux des taxes n'avait pas été augmenté en 2012. Il explique que la base d'imposition augmente de 2 % pour 2013, ainsi une augmentation du taux des taxes de 1,5 % suffirait à financer les projets en cours de la commune. Cela se traduirait par une augmentation d'environ 10 € par habitant, soit 10 000 € de recettes pour la commune.

Le maire propose pour 2013 les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 9,87 % (2012 : 9,73 %)
- Taxe foncière sur le bâti : 16,68 % (2012 : 16,44 %)
- Taxe foncière sur le non bâti : 49,99 % (2012 : 49,25 %)

*Unanimité.*

### III. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2013

Philippe de Moustier présente l'ensemble des demandes de subvention formulées par les associations pour l'année 2012. Il propose l'attribution suivante :

Amicale laïque	1 000 €
Association paroissiale	200 €
Bibliothèque Mauric	850 €
CATM	200 €
Club des Aînés	200 €
Comité des Fêtes	1 500 €
Confrérie Saint Vincent	200 €
Coopérative scolaire	950 €
Échecs	400 €
La Gazette	2 000 €
Skate park	550 €
Société de chasse	200 €
Association d'entraide	655 €
École de cirque Badaboum	30 €
Secours Populaire	70 €
Après les vendanges	300 €
Jeunes agriculteurs	150 €
Voconces Jeunes	210 €
Conseil général service jeunesse	200 €

*Unanimité.*

### IV. MODIFICATION DE LA TAXE DE RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Philippe de Moustier rappelle la délibération du conseil municipal en date du 31 mars 2010, instaurant une taxe de raccordement à l'assainissement collectif de 900 € pour un immeuble futur. Compte tenu des travaux d'extension qui vont être nécessaires, il propose d'augmenter cette taxe de raccordement à 3 000 € pour un immeuble futur. *Unanimité.*

### V. INDEMNITES DES ELUS

Suite aux élections complémentaires du 10 mars 2013 et aux élections du maire et des adjoints du 16 mars 2013, il convient de prendre une délibération fixant les indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux. Le maire propose la répartition suivante :

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice 1015 majoré 821)
Pierre Arnaud, Maire	25 %
Sandrine Blanc, 1 <sup>ère</sup> adjointe	7,5 %
Guillaume Portugues, 2 <sup>ème</sup> adjointe	7,5%
Philippe de Moustier, 3 <sup>ème</sup> adjointe	4 %
Aurélie Monteil, 4 <sup>ème</sup> adjointe	4 %
Olivier Sac, conseiller municipal	3 %

*Unanimité.*

## **VI. DESIGNATIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Suite à l'élection de Michèle Mison, conseillère municipale, le 10 mars 2013, il convient de prendre une délibération pour l'intégration de cette dernière dans les commissions communales suivantes :

- commission urbanisme et environnement
- commission information, communication, loisirs, culture, jeunesse
- commission école et petite enfance

*Unanimité.*

## **VII. DESIGNATION DES DELEGUES A LA COPAVO**

Suite aux élections complémentaires en date du 10 mars 2013 et aux élections du maire et des adjoints en date du 16 mars 2013, il convient de prendre une délibération désignant les délégués communautaires et les commissions intercommunales auxquelles ils participent. Le maire fait les propositions suivantes :

### Délégués titulaires :

Pierre ARNAUD, Maire  
Guillaume PORTUGUES, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Philippe de MOUSTIER, 3<sup>ème</sup> adjoint

### Délégués suppléants :

Michèle MISON, conseillère municipale  
Majo RAFFIN, conseillère municipale  
Olivier SAC, conseiller municipal

### Commissions :

- Finances : Philippe de MOUSTIER
- Evaluation des charges : Pierre ARNAUD
- Développement économique : Philippe de MOUSTIER
- Aménagement de l'espace : Pierre ARNAUD
- Services urbains : Pierre ARNAUD
- Environnement : Michèle MISON
- Electrification rurale : Guillaume PORTUGUES
- Communication et NTIC : Pierre ARNAUD
- Culture : Olivier SAC
- Petite enfance : Michèle MISON
- Tourisme : Majo RAFFIN

*Unanimité.*

## **VIII. REVISION DU PLU**

### 1. Débat sur les orientations du projet d'aménagement de développement durable dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme

Aurélie Monteil explique qu'il convient de faire un bilan sur le PADD dans le cadre de la révision du PLU afin d'accéder à l'étape suivante qui est d'arrêter définitivement le projet et de lancer l'enquête publique.

Le PADD contient deux volets essentiels : la préservation du territoire (vues du paysage, espaces boisés, protéger les espaces agricoles et prise en compte des risques naturels) et faire vivre la commune (renforcer les polarités existantes, maîtriser l'urbanisme, permettre l'accueil de nouvelles activités et favoriser les déplacements).

De nombreuses discussions ont eu lieu sur le PADD existant, héritage de la mandature précédente, qui semble être en cohérence avec la vision du conseil municipal actuel. Un travail approfondi a conduit à vérifier que c'était bien le cas, notamment au travers des réunions avec le cabinet Agir en Ville, en conseil municipal, lors de déplacement sur le terrain pour se rendre compte des enjeux. Ces réflexions ont conduit à la rédaction, avec l'aide du cabinet Agir en Ville et Maître Mauduit, d'un cahier des prescriptions visant à recenser et à protéger les éléments patrimoniaux et naturels remarquables.

A l'issue de ce travail sur les orientations sur le PADD, il a été décidé de conserver le zonage, de conserver les cônes de vue, qu'il n'était pas envisageable d'ouvrir toutes les zones afin de maîtriser l'urbanisation, de

favoriser l'installation de jeunes familles dans un esprit de mixité sociale et générationnelle, d'encadrer le mieux possible l'extension du village en terme environnemental et paysager, de faire une étude d'urbanisme sur le quartier du Devès répondant aux exigences du conseil en terme de développement durable, d'envisager l'ouverture de deux plus petites zones avec un cahier des charges prenant en compte l'impact visuel.

En conclusion, au vu du travail effectué, la cohérence avec le PADD existant est évidente, il ne semble donc pas nécessaire de le modifier.

*Unanimité.*

## 2. Compte-rendu sur la révision du PLU

Aurélie Monteil rappelle la délibération du conseil municipal en date du 23 février 2010, ouvrant la révision du PLU, dans laquelle il était indiqué que la population serait informée du travail du conseil municipal sur ce projet. D'une part par le bulletin municipal faisant un point régulier et dont un numéro a même été consacré à l'urbanisme. D'autre part, par des réunions publiques (une en 2009 consacrée en grande partie à l'urbanisme et à la présentation du projet d'ensemble de révision du PLU ; une en 2011 consacrée uniquement à l'urbanisme avec la présentation d'une maquette illustrant l'aménagement souhaité au quartier du Devès).

Une réunion publique est prévue d'ici à quelques semaines avant d'arrêter le projet de révision du PLU et de lancer l'enquête publique.

## **IX. QUESTIONS DIVERSES**

### 1. Informations urbanisme

#### a. Permis de construire

La SCI Ferme des Tailleux a déposé le 31/12/2012 un PC pour la rénovation et l'extension d'une habitation existante, Chemin de St Claude, zone Nh. Accord le 26/02/2013.

Christelle Luciani a déposé le 22/03/2013 un PC pour la construction d'une maison individuelle, Le Pigeonnier, zone Ub. En cours d'instruction.

#### b. Déclaration préalable

Philippe Turlure a déposé le 19/03/2013 une DP pour des modifications d'ouverture, rue de l'hôpital, zone Ua. En cours d'instruction.

Jeanne Korn a déposé le 04/04/2013 une DP pour un agrandissement de 14 m<sup>2</sup>, Impasse Wilfried Brioux, zone Ua. En cours d'instruction.

#### c. Levée du droit de préemption urbain

Le maire informe le conseil qu'il a levé le droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée E 126, située rue de l'hôpital, appartenant à Mme Blanc Jacqueline, au profit de Louis José.

### 2. Devis débroussaillage

Comme chaque année des devis pour le débroussaillage des 21 kms de chemins communaux ont été demandés, pour une exécution des travaux courant juin. Après réception des devis, Sébastien Rousson propose cette prestation pour un montant de 2 880,15 € TTC et Maurice Aubert pour un montant de 3 892,98 € TTC. Le maire propose de retenir le devis de Sébastien Rousson.

*Unanimité.*

### 3. Devis pour la fourniture et la pose de plaques de rues

Olivier Sac explique que dans le cadre de la deuxième tranche de la mise en place de signalétique dans le village, des devis pour la fourniture et la pose de plaques de rues, identiques à celles déjà installées, ont été demandés.

Ces devis comprennent la réalisation et la pose de 7 plaques au total (2 place Yves Tardieu, 2 passerelle Wilfried Brioux, 1 allée Hector Jacomet, 2 passage du Villadeï). La condition étant que ces travaux soient réalisés avant le 30 mai 2013.

Après réception des devis, la marbrerie Benintendi propose la réalisation de ces travaux pour un montant de 1 143,38 € TTC, la marbrerie Lorenzoni pour un montant de 1 199,59 € TTC et la marbrerie Wagner pour un montant de 2 182,00 € TTC. Le maire propose de retenir le devis de la marbrerie Benintendi.\*

*Unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.  
Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 15 mai 2013 à 20 heures 30.